

CTM JS du 9 décembre 2021

Déclaration liminaire du SEJS – UNSA-éducation

Décembre est traditionnellement la période des bilans de l'année écoulée. Que dire de 2021 ?

Bien évidemment, il faut saluer l'engagement professionnel des agents Jeunesse et Sports (JS) au cours de cette année de transition marquée par la crise sanitaire. Tout particulièrement, il convient de souligner que depuis un an, en plus de leur travail habituel, les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) ont procédé au transfert des services JES vers l'Éducation nationale dans un contexte fréquemment rendu hostile par la cohésion sociale et qui a très souvent nécessité des déménagements. Par leur positionnement en tant que chef de projet SNU, ils ont aussi assuré la réussite des séjours de cohésion. Ils ont mis en œuvre le plan de relance en relayant les différents appels à projet dans des conditions souvent précipitées. Ils ont enfin assuré la continuité de service lors de la crise sanitaire en organisant télétravail et travail à distance ainsi qu'en diffusant les consignes gouvernementales mouvantes au public.

Pourtant, nonobstant cet engagement, on peut dresser un bilan amer de cette première année de transfert à l'Éducation nationale en ce qui concerne les services, les agents et les IJS. En voici quelques illustrations :

S'agissant des services

En services déconcentrés, de nombreux irritants (c'est un euphémisme) persistent. Nous ne les rappellerons pas. Ce serait fastidieux. Nous insisterons juste sur la nécessité de les solutionner urgemment.

Par ailleurs, alors qu'un article au vitriol du Monde du 5 décembre 2021, journal sérieux, bien documenté et qui reprend beaucoup des constats opérés par les organisations syndicales, notamment le SEJS, critique vertement l'ANS, on s'en prend à nouveau à la direction des sports (DS) en ayant la velléité de lui retirer des ETP - ce qui heureusement ne devrait pas arriver - et en la soumettant à une nouvelle réorganisation. Le SEJS demande plutôt une enquête sur le bien-fondé et la plus-value de l'ANS. De plus, il sera vigilant à ce que la nouvelle réorganisation de la DS ainsi que celle qui va également débiter pour la DJEPVA renforcent ces directions, soient respectueuses et confortent leurs agents.

S'agissant des agents

Comment remettre en cause leurs prestations d'action sociale alors qu'elles apparaissent garanties par les protocoles de transfert.

Ainsi, le « protocole de transfert RH vers l'Éducation nationale » renvoie au protocole des Ministères Sociaux, lequel dispose pourtant à son point E4 :

L'objectif étant de conserver aux agents les mêmes garanties, notamment s'agissant des dispositions en vigueur au sein du service d'origine et relatives notamment au télétravail, aux droits à congés, aux temps de travail, temps partiels, badgeage et droit à récupération et à l'action sociale.

Autre illustration toute récente : En Auvergne – Rhône-Alpes, on constate une rétrogradation de groupe RIFSEEP pour les agents administratifs, la rectrice leur envoyant des courriers à

cette fin. Symboliquement, c'est fort car on nie leur expertise. Et c'est aux IJS managers, d'annoncer aux agents qu'ils sont déclassés ! Par ailleurs, positionner les agents administratifs des services déconcentrés JS dans les groupes de fonction les plus faibles revient à rendre non attractifs lesdits services JS. Quels agents voudront les rejoindre dans le cas du mouvement ?

Aussi, les agents administratifs JS sont-ils des sous-agents ? Les services déconcentrés JS, des sous-services ?

S'agissant des IJS

Valoriser et sécuriser les cadres telle est l'action décidée dans son point 1-4 par le COMEX JES du 6 octobre 2021 relatif à l'intégration des services et des agents chargés des missions "jeunesse engagement et sports" dans leur nouvel environnement.

Dans la réalité, on est pourtant bien loin de cet objectif :

Comment sécuriser le corps des IJS avec un recrutement indigent de 8 postes ouverts (arrêté du 20 mai 2021) malgré l'objectivation de besoins bien supérieurs réalisés par notre syndicat en février ?

Sur le sujet du recrutement, on peut juste ouvrir une parenthèse. Concernant 2022, il est nécessaire de clarifier le recrutement des « 80 postes SNU » de la manière suivante :

- Les postes de chefs de projet SNU doivent être placés sous l'autorité du chef de SDJES.
- Certains postes seront interdépartementaux, même s'ils sont affectés dans un département particulier. Il conviendra cependant de ne pas oublier les départements non lotis qui sont souvent les moins pourvus en termes d'effectifs.
- Les postes non pourvus au mouvement début 2022 pourront être occupés par des contractuels en CDD avec un contrat se terminant au 31 août 2022 pour permettre l'embauche de fonctionnaires soit titulaires issus du mouvement, soit stagiaires lauréats de concours au 1^{er} septembre 2022.
- Alors qu'environ 80 postes de chefs de projet SNU sont occupés par des IJS et que cette fonction a un volet encadrement important, il importe en conséquence d'augmenter significativement le nombre de postes d'IJS ouverts au concours 2022.

La parenthèse refermée, comment sécuriser en occultant le risque d'épuisement professionnel sur lequel depuis début 2021, et même avant, le SEJS ne cesse d'alerter ? Comment ne pas le prendre en considération dans les objectifs stratégiques ministériels pour 2022 ?

Comment valoriser alors que rien n'est fait pour inverser la perte d'attractivité ? Pour mémoire, nous rappellerons que de nombreux IJS envisagent une réorientation de leur carrière, voire quittent effectivement le corps dès qu'une opportunité se présente. Ainsi, le baromètre du SEJS fait état que seulement 17% des IJS de moins de 40 ans se voient toujours IJS dans 5 ans.

Comment valoriser alors que le dialogue social est escamoté sur des sujets d'importance ? Ainsi aucune consultation n'a été menée avant l'adoption des instructions du 27 juillet sur le RIFSEEP des emplois fonctionnels du champ JS et du 21 octobre sur le CIA ? Le SEJS insiste



pour avoir un dialogue social de qualité sur le RIFSEEP des IJS, question vaguement abordée sans remise de document écrit le 27 septembre dernier et depuis laissée en suspens.

Alors que les autres corps d'inspection du ministère disposent d'un agenda social, de groupes de travail spécifiques et ont obtenu de substantielles revalorisations, ce dont se félicite le SEJS, rien de tel pour les IJS. Ils ne disposent même pas du groupe de travail dédié que le SEJS réclame depuis un an. Les IJS seraient-ils des sous inspecteurs ?

Pour conclure, sous services, sous agents, sous inspecteurs, 2021 a été très largement une année manquée. Quel sombre bilan ! Sans vouloir ajouter à toutes les interrogations précitées, nous poserons juste une dernière question qui résume toutes les autres : Alors que les attentes pour 2022 sont à la hauteur des déceptions de 2021, qu'en sera-t-il de cette nouvelle année, notamment pour les IJS ?

Merci de votre attention et surtout de vos réponses.